

**LE CADRE DES QUALIFICATIONS<sup>1</sup> POUR L'ESPACE EUROPEEN DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

La Conférence de Paris des Ministres européens chargés de l'enseignement supérieur, les 24-25 mai 2018, a adopté le cadre révisé des qualifications dans l'EEES, concrétisant l'engagement retenu par le Communiqué d'Erevan. Le cadre révisé des qualifications comprend le cycle court, le premier cycle, le second cycle et le troisième cycle, des descripteurs génériques pour chacun des cycles fondés sur les acquis d'apprentissage et les compétences, et des fourchettes de crédits pour les cycles courts, le premier et le second cycle. Les Ministres se sont engagés à élaborer des cadres nationaux des qualifications (appelés également cadres nationaux de certifications) compatibles avec le cadre des qualifications dans l'EEES. Tout en reconnaissant qu'il appartient à chaque pays de décider si et comment incorporer des qualifications de cycle court dans son propre cadre national, le Communiqué de Paris a souligné le rôle que les qualifications de cycle court fondées sur des ECTS jouent pour préparer les étudiants à l'emploi et à la poursuite d'études, ainsi que l'amélioration de la cohésion sociale.

Cadre des qualifications pour l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur (CQ-EEES)		
	Acquis d'apprentissage	Crédits ECTS
Qualifications du cycle court	<p><i>Les qualifications qui sanctionnent des études supérieures du <b>cycle court d'enseignement supérieur</b> sont décernées aux étudiants qui :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ ont fait preuve de connaissances et de compréhension des problèmes dans un domaine d'études qui se fonde sur un enseignement général secondaire et qui correspond typiquement à un niveau qui s'appuie sur des manuels avancés ; ces connaissances posent les bases nécessaires dans un domaine professionnel ou champs d'activité pour l'exercice d'un métier, le développement personnel ou la poursuite d'études plus avancées pour terminer le 1<sup>er</sup> cycle ;</li> <li>➤ sont capables d'appliquer leurs connaissances et compréhension approfondies des problèmes dans un contexte professionnel;</li> <li>➤ sont capables d'identifier, d'analyser et d'utiliser des données pour élaborer des solutions à des problèmes concrets et théoriques bien définis ;</li> <li>➤ peuvent communiquer sur leur compréhension des problèmes, leurs aptitudes et activités, avec des collègues, des supérieurs hiérarchiques et des clients ;</li> <li>➤ sont capables d'identifier leurs besoins d'apprentissage nécessaire à la poursuite de leur parcours de formation.</li> </ul>	Généralement 90-120 crédits ECTS

<sup>1</sup> **Qualifications** : « tout grade, diplôme, autre certificat ou autre titre, délivré par une autorité compétente et attestant de la réussite à un programme d'enseignement supérieur » - conformément à la notion juridique définie par la « Convention de Lisbonne » (LRC) du 11 avril 1997 sur la reconnaissance relative à l'enseignement supérieur dans la région européenne. Alors que cette Convention dite LRC (« *Lisbon Recognition Convention* »), ratifiée par les pays de l'EEES, constitue le seul instrument juridique international pour le Processus de Bologne, cette notion juridique est retenue tout au long de ce document.

Qualifications du premier cycle	<p><i>Les qualifications qui sanctionnent des études de <b>premier cycle</b> sont décernées aux étudiants qui :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ ont acquis des connaissances et un niveau de compréhension dans un domaine d'études qui fait suite à et se fonde sur un enseignement du degré secondaire. Leur savoir à ce niveau se base sur des manuels avancés et intègre des éléments tirés des recherches et des publications scientifiques de pointe dans ce domaine d'études;</li> <li>➤ sont capables d'appliquer leurs connaissances et compréhension selon une manière qui indique une approche professionnelle de leur travail ou de leur métier, et révèlent typiquement leurs compétences par l'élaboration et la présentation d'arguments et par la capacité à résoudre des problèmes dans leur champ d'études ;</li> <li>➤ sont capables de collecter et d'interpréter les données pertinentes (habituellement au sein de leur champ d'études) pour nourrir des jugements qui comprennent une réflexion critique sur des questions sociales, scientifiques ou éthiques pertinentes ;</li> <li>➤ sont capables de communiquer des informations, des idées, des problèmes et des solutions auprès de publics à la fois de spécialistes et de non-spécialistes ;</li> <li>➤ ont développé des stratégies d'apprentissage qui sont nécessaires pour poursuivre des études plus avancées avec un haut degré d'autonomie.</li> </ul>	Généralement 180 – 240 crédits ECTS
Qualifications du second cycle	<p><i>Les qualifications qui sanctionnent des études de <b>second cycle</b> sont décernées aux étudiants qui :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ ont fait preuve de connaissances et d'un niveau de compréhension qui font suite à ce qui est généralement associé au premier cycle, et qui offrent une base ou une occasion pour faire œuvre d'originalité en développant et/ou en mettant en application des idées, souvent dans un contexte de recherche ;</li> <li>➤ sont en mesure de mobiliser leurs connaissances et capacités, ainsi que leur capacité à résoudre des problèmes dans des environnements nouveaux ou inconnus dans des contextes plus larges (ou multidisciplinaires) liés à leur domaine d'études ;</li> <li>➤ sont en capacité d'intégrer les savoirs et de gérer la complexité, et de formuler des jugements à partir d'informations incomplètes ou limitées, mais qui supposent de réfléchir sur des responsabilités sociales et éthiques liées à la mise en application de leurs connaissances et de leurs jugements ;</li> <li>➤ sont capables de communiquer clairement et sans ambiguïté, à un public spécialisé et non spécialisé, leurs conclusions ainsi que les connaissances et principes sous-jacents ;</li> <li>➤ ont développé les aptitudes à apprendre qui leur permettent de continuer à étudier d'une manière qui peut être largement autodirigée ou autonome.</li> </ul>	Normalement 90-120 crédits ECTS – les exigences minimales devraient correspondre à 60 crédits ECTS au niveau du 2 <sup>nd</sup> cycle
Qualifications du troisième cycle	<p><i>Les qualifications qui sanctionnent le <b>troisième cycle</b> sont décernées aux étudiants qui :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ ont fait preuve d'une compréhension systématique d'un domaine d'études et de la maîtrise des méthodes de recherche associées à ce domaine ;</li> </ul>	Non spécifié

	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ ont démontré une capacité à concevoir, élaborer, mettre en œuvre et adapter un processus de complet de recherche avec l'intégrité scientifique requise ;</li><li>➤ ont contribué par une recherche innovante à élargir la frontière du savoir en développant un ensemble substantiel de travaux dont une partie mérite une publication revue par les pairs au plan national ou international ;</li><li>➤ sont capables d'analyse critique, d'évaluation et de synthèse d'idées nouvelles et complexes ;</li><li>➤ peuvent communiquer avec leurs pairs, la communauté universitaire dans son ensemble et avec la société en général au sujet de leur domaine d'expertise ;</li><li>➤ sont capables de promouvoir, dans des contextes académiques et professionnels, des avancées technologiques, sociales et culturelles dans une société de la connaissance.</li></ul>	
--	---	--